

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**

---

Je, Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement MRC2022 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde en date du 14 novembre 2022.

Le 18 octobre 2022 entre 9 heures et 19 heures telles que requis par la loi et continuuel pour plusieurs jours.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2022.



Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement MRC2022**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

- Que lors de sa séance du 17 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement MRC2022 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec;
- Que le règlement MRC2022 sera officiellement en vigueur ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2022;
- Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 14<sup>e</sup> jour de novembre 2022



Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière